



**VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Publié le 10 juillet 2025

**Séance ordinaire du 03 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

**Absents avant donné procuration** : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

**Absent** : Laurent JOVENET

**Madame Dorothee LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance**

**42 - VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU POSS - AUBEACH 2025**

Monsieur LEMAITRE expose à l'assemblée que dans la continuité du succès rencontré en 2024, la commune d'Aubry renouvelle cette année l'opération Aubeach, une animation estivale centrée sur une piscine éphémère ouverte à la population durant la période estivale, du 15 juillet au 24 août 2025.

Ce dispositif vise à offrir aux Aubrygeoises et Aubrygeois un espace de détente, de loisirs et de rafraîchissement, accessible gratuitement. L'accès sera exclusivement réservé aux habitants de la commune, sur présentation d'un justificatif de domicile. Une personne sera présente à l'accueil de 30 minutes avant le début de chaque séance afin de fluidifier l'accès au site, contrôler les justificatifs de domicile et assurer une gestion sereine des flux de visiteurs.

Les horaires d'ouverture sont définis comme suit :

- Du lundi au jeudi :

- 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 → réservés aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

- 16h30 à 19h00 → ouverture au public aubrygeois

- Le vendredi :

- 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 → réservés aux ACM

- 16h30 à 20h00 → ouverture au public aubrygeois

- Le samedi :

- 13h00 à 18h00 → ouverture au public aubrygeois

Afin d'assurer un accueil dans de bonnes conditions, la municipalité prévoit la location de vestiaires de type Algeco et de toilettes éphémères. Ces équipements garantiront un meilleur confort et un niveau d'hygiène satisfaisant pour les usagers.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le règlement intérieur ainsi que sur le Plan d'Organisation de Sauvetage et de Secours.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Emet un avis favorable** sur le règlement intérieur ainsi que sur le Plan d'Organisation de Sauvetage et de Secours. De l'opération « Aubeach 2025 ».

La Secrétaire de Séance



Dorothee LORTHIOS



Pour copie conforme,  
Le Maire



Bernard CZECH